Publication électronique : le 20 mai 2025

62 Pas-de-Calais
Le Département

Maison du Département Aménagement
et Développement Territorial
du Montreuillois-Ternois
MT25337AT

LA ROUTE DEPARTEMENTALE D939
au territoire des communes de CAMPIGNEULLES-LES-PETITES,
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES, WAILLY-BEAUCAMP
et AIRON-SAINT-VAAST

Interruption de la circulation
Route Départementale D303
TRAVAUX
Travaux ESU ET GRAVILLONNAGES

Section hors agglomération
pendant 5 jours dans la période du 19 mai 2025 au 30 septembre 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu la demande du 06 février, par laquelle le Conseil départemental du Pas-de-Calais - MDADT du Montreuillois-Ternois, fait connaître que les travaux d'ESU ET GRAVILLONNAGES vont nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D303 du PR 0+000 au PR 3+350, , hors agglomération, au territoire des communes de CAMPIGNEULLES-LES-PETITES, CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES, WAILLY-BEAUCAMP et AIRON-SAINT-VAAST, pendant 5 jours, dans la période du 19 mai 2025 au 30 septembre 2025 et, qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Madame le Maire de la commune de WAILLY-BEAUCAMP et de Messieurs les Maires des communes de CAMPIGNEULLES-LES-PETITES, CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES, AIRON-SAINT-VAAST et RANG-DU-FLIERS.

Considérant l'information préalable faite auprès de Madame/Monsieur les Commandants des Brigades de Gendarmerie d'ECUIRES et de MERLIMONT, et auprès de Madame/Monsieur le Commissaire de BERCK,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D303 du PR 0+000 au PR 3+350, hors agglomération, au territoire des communes de CAMPIGNEULLES-LES-PETITES, CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES, WAILLY-BEAUCAMP et AIRON-SAINT-VAAST, pendant 5 jours, dans la période du 19 mai 2025 au 30 septembre 2025 et, qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par les Routes Départementales D901/D939/D317/143E3/D140/D303, au territoire des communes de CAMPIGNEULLES-LES-PETITES, CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES, WAILLY-BEAUCAMP, AIRON-SAINT-VAAST et RANG-DU-FLIERS.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,
- Monsieur le Responsable chargé des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Le 19 mai 2025

Signé électroniquement par
Ludovic DELDREVE
RESPONSABLE UNITE ROUTES ET MOBILITES MDADT DU MONTREUILLOIS TERNOIS

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois
300, route de Mouriez - BP 09 62140 MARCONNELLE
Téléphone : 03.21.90.04.80

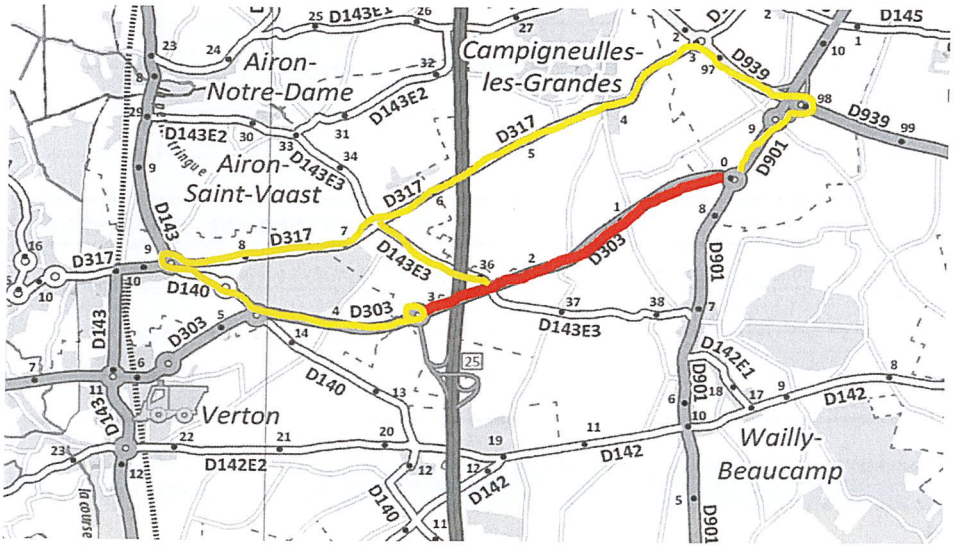

esu rd 303 -route barrée 24/04/2025 INTER